



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## frais de transport

Question écrite n° 56811

### Texte de la question

M. Yves Coussain attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations du syndicat des artisans taxis et voitures de petite remise du Cantal concernant la convention nationale pour le transport de malades assis professionnalisé. En effet, cette convention proposée par l'ensemble des organisations professionnelles d'ambulanciers et de taxis aura pour objet notamment de simplifier les relations entre les usagers, les professionnels et la CNAM, et de limiter volontairement le nombre de véhicules conventionnés. Or il semble que la CNAM envisage de réduire le coût du transport des malades assis. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yves Coussain](#)

**Circonscription :** Cantal (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56811

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 janvier 2001, page 389